



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Faculté des lettres et des sciences humaines
Département de plurilinguisme et didactique
des langues étrangères

Plan d'études
Master

Français langue étrangère / Français langue seconde (FLE/FLS)
Programme de spécialisation - 30 crédits ECTS
2025

1. Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg.

Le présent document décrit l'organisation des études du programme de spécialisation en *Français langue étrangère / Français langue seconde*. Les programmes d'études *approfondies* et d'études *secondaires* en *Français langue étrangère / Français langue seconde* font l'objet d'un plan d'études spécifique, disponible sur le site web du département.

La réussite du programme de spécialisation *Français langue étrangère / Français langue seconde* suppose la validation de 30 crédits ECTS dans le programme d'études de spécialisation. Les étudiant-e-s doivent en outre compléter leur formation par la validation de 90 crédits ECTS dans le cadre d'un programme d'études approfondies du département de plurilinguisme et didactique des langues étrangères.

2. Description du programme

2.1 Description générale du programme

Le programme de spécialisation *Français langue étrangère / Français langue seconde* (FLE/FLS) permet l'acquisition de connaissances spécialisées des aspects didactiques et linguistiques de l'apprentissage et de l'enseignement du FLE/FLS par des étudiant-e-s suivant un programme master d'études approfondies au département de plurilinguisme et didactique des langues étrangères.

Le programme de master *Français langue étrangère / Français langue seconde* (en programme principal ou en programme secondaire/de spécialisation) est équivalent aux modules suivants du certificat « Formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration » : « Formation d'adultes », « Didactique des langues étrangères et secondes », « Migration et interculturalité » (cf. <https://fide-info.ch>).

2.2 Structure générale du programme

Le programme comprend deux modules obligatoires de 15 crédits ECTS chacun qui ciblent les savoirs constitutifs du FLE / FLS.

2.3 Conditions d'admission

L'admission au programme de spécialisation *Français langue étrangère / Français langue seconde* (FLE/FLS) est réservée aux étudiant-e-s admis-e-s à l'Université de Fribourg dans les programmes master d'études approfondies du département de plurilinguisme et didactique des langues étrangères, à savoir *Sciences du plurilinguisme*, *Didactique des langues étrangères*, *Deutsch als Fremdsprache / Deutsch als Zweitsprache*, à l'exception du programme d'études approfondies *Français langue étrangère / Français langue seconde*.

3. Objectifs de formation

Les étudiant-e-s apprennent à analyser les cadres et les supports d'enseignement et d'apprentissage des langues, à en faire une expertise critique et à les adapter en fonction du

contexte. Ils/elles apprennent également à maîtriser des méthodes de recherche empirique pour analyser d'une part le développement de compétences linguistiques, communicationnelles et interculturelles, et d'autre part les interactions dans un contexte éducatif.

4. Début des études

Ce programme peut être débuté au semestre d'automne et semestre de printemps. Il est toutefois conseillé de commencer au semestre d'automne.

5. Langue d'études

Les enseignements sont donnés en français. Les étudiant-e-s doivent donc passer leurs épreuves orales et écrites et rédiger leurs travaux en français.

Une bonne maîtrise du français (minimum niveau C1 selon l'échelle du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues - CECR) est requise. En cas de doute, le niveau de français est évalué par la personne responsable du programme. Les étudiant-e-s doivent en outre être capables de lire des textes scientifiques en anglais (niveau de compréhension écrite C1). Les cours de langues ne sont pas inclus dans le programme.

6. Organisation générale

Le programme d'études de spécialisation *Français langue étrangère / Français langue seconde* est composé de 2 modules obligatoires de 15 crédits ECTS chacun.

Programme de spécialisation	ECTS
Module d'orientation	15
Module d'approfondissement	15
Total	30

7. Description des modules

Abréviations utilisées :

S : Séminaire, C : Cours magistral, E : Travail écrit, A : Autres

Module d'orientation

Objectifs : Le module d'orientation a pour objectif l'appropriation des notions théoriques touchant à l'enseignement et à l'apprentissage du FLE/FLS ainsi que leur application concrète dans le cadre de la construction de cours et de séquences didactiques répondant à des besoins spécifiques, par exemple pour des personnes migrantes.

Note du module : La note du module 1 est la moyenne des notes de toutes les unités d'enseignement notées du module selon le tableau ci-dessous.

Remarques : Les étudiant-e-s ayant déjà validé les cours magistraux du Module 1 dans leur cursus BA_FLE à l'Université de Fribourg les remplacent par une autre unité d'enseignement de l'offre FLE / FLS. Il n'est pas possible de choisir une unité d'enseignement qui a déjà été validée dans le cadre d'un BA.

Module d'orientation	ECTS	Type	Evaluation
Cours BA/MA : Didactique du FLE	3	C	note
Cours BA/MA : Culture et interculturel	3	C	note
Cours BA/MA : Introduction à la linguistique appliquée	3	C	note
Linguistique appliquée au FLE	3	S	note
Didactique du français sur objectifs spécifiques (FOS)	3	S	note
Total Module	15		

Module d'approfondissement

Objectifs : Le module d'approfondissement a pour objectif l'approfondissement des connaissances linguistiques et didactiques du FLE/FLS à partir de séminaires ciblant des thématiques actuelles au niveau de la recherche et de la didactique du FLE/FLS ainsi que par la rédaction d'un travail de séminaire individuel.

Le **travail de séminaire** se fait en rapport avec un cours ou un séminaire des deux modules. Il doit faire entre 9000 – 12 000 mots et suivre les « Consignes pour les travaux de séminaire » disponibles sous « Downloads » sur le site du département.

Note du module : La note du module 2 est la moyenne des notes des unités d'enseignement du module selon le tableau ci-dessous.

Module d'approfondissement	ECTS	Type	Evaluation
Utilisation des corpus dans la recherche et dans l'enseignement	3	S	note
Pratiques de recherche : questions actuelles en FLE/FLS	3	S	note
Approfondissement didactique du FLE/FLS	3	S	note
Travail de séminaire	6	E	note
Total Module	15		

8. Modalités d'évaluation

8.1. Modalités générales d'évaluation

Les crédits ECTS sont attribués exclusivement sur la base de prestations d'études évaluées et jugées suffisantes. Les cours magistraux sont évalués par un examen écrit de maximum 2 heures à la fin du semestre. Pour les séminaires les modalités d'évaluation suivantes sont utilisées : contrôle continu avec ou sans examen (écrit ou oral), examen écrit, examen oral, travail écrit et exposé. La modalité précise d'évaluation de chaque séminaire proposé selon l'offre semestrielle est indiquée dans le programme des cours.

Les travaux écrits notés (travail de séminaire et rapports) doivent être rendus à la date convenue avec l'enseignant-e qui accompagne le travail en question. En cas d'évaluation insuffisante le travail doit être revu sur la base des commentaires de l'enseignant-e et rendu une deuxième fois à une date convenue avec l'enseignant-e.

La réussite du programme d'études de spécialisation suppose la validation de 30 crédits ECTS. Les crédits ECTS exigés pour un module sont comptabilisés dès que l'étudiant-e a réalisé toutes les exigences prévues par ce plan d'études pour le module correspondant. Il n'est pas possible de compenser une ou plusieurs notes insuffisantes avec des notes appartenant au même module.

8.2. Échec définitif

Une évaluation non réussie peut être répétée une fois. A la suite de deux évaluations insuffisantes d'une unité d'enseignement obligatoire l'étudiant-e ne pourra pas poursuivre ses études dans le programme d'études de spécialisation en *Français langue étrangère / Français langue seconde* (échec définitif). Il/elle pourrait par contre poursuivre ses études dans les autres programmes du département de plurilinguisme et didactique des langues étrangères, à l'exception du programme d'études approfondies et secondaires en *Français langue étrangère / langue seconde*.

8.3. Note finale

La note finale du programme d'études approfondies est constituée de la moyenne des deux modules du programme.

9. Entrée en vigueur et mesures transitoires

Ce plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2025. Les étudiant-e-s ayant commencé leurs études selon l'ancien plan d'études peuvent les terminer avec cet ancien plan d'études jusqu'au semestre de printemps 2028. Ils/elles ont toutefois la possibilité (recommandée) de basculer dans le nouveau plan d'études sur demande et le seront automatiquement à partir du semestre d'automne 2028.